

Conseil académique
Séance du 21 mai 2026

ACTE ADMINISTRATIF 05/2026	Mission Egalité-Diversité
-------------------------------	---------------------------

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-6-1 ; L. 719-10 et D719-188,
Vu la loi n°2025-732 du 31 juillet 2025 relative à la lutte contre l'antisémitisme dans l'enseignement supérieur,
Vu le décret n°2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et approbation de ses statuts, en tant qu'établissement public expérimental,
Vu le décret n° 2025-1433 du 29 décembre 2025 relatif à la mission « égalité et diversité » dans les établissements d'enseignement supérieur,
Considérant que la mission " égalité et diversité " doit être installée par arrêté du président, sur proposition conjointe du conseil d'administration et du conseil académique,

Le Conseil Académique est consulté sur la mise en place de la « mission égalité et diversité » décrite en annexe, confiée à M. Vito AVARELLO en tant que chargé de mission.

A Saint Etienne le 21 mai 2026
Le Président du Conseil Académique,
Le Président de l'Université Jean Monnet



Florent PIGEON

Membres présents	38
Membres représentés	10
Membres votants	48

POUR : 48

CONTRE : 0

ABST : 0